



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents: LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent : MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

1. Demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale en vue de restaurer la salle des fêtes communale

Délibération 020-2019

Le Maire expose à ses collègues que la salle des fêtes située au rez-de-chaussée du bâtiment communal nécessite des travaux de restauration afin de pouvoir continuer à accueillir dans de bonnes conditions tant nos paisani que les gens de passage.

Les travaux à réaliser concernent principalement la partie ancienne du bâtiment (ancienne cave voutée en pierres apparentes). Ils consisteront à décrépiter et à regarnir les joints à la chaux traditionnelle, à reconstruire l'installation électrique vétuste et à remettre en état la couverture en lauzes devenue fuyarde.

Le Maire précise à ses collègues qu'afin d'appréhender le coût prévisionnel de cette opération particulière, il a fait appel à un économiste de la construction, en l'occurrence le BETEC-Corse, Monsieur Laurent FUGIER.

Sur la base des préconisations du BETEC-Corse, les travaux nécessaires peuvent être estimés à 64 666 €/HT hors honoraires du bureau d'étude qui se monteraient à 1 500 €/HT.

Le coût de l'opération peut donc être estimé globalement à 66 166 €/HT.

Pour le financement de ces travaux, le Maire propose que la Commune sollicite l'intervention de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale 2015-2019 à hauteur de 80% du coût total HT, aide limitée au montant de l'enveloppe de cette dotation non encore utilisée par notre commune, soit 50 860 €/HT.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- CDC :	50 860 €
- Commune :	15 306 €

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance de l'estimation des travaux par le cabinet BETEC-Corse,

CONSIDERANT le grand intérêt pour la commune de réaliser ces travaux de restauration de la salle des fêtes communale,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

VU le budget prévisionnel des travaux à réaliser s'élevant à 66 166 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- CDC – dotation quinquennale :	50 860 €
- Commune :	15 306 €

DIT que la réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention de l'aide de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale,

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux